



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2026

Date convocation :
10 avril 2026

Date affichage avis :
10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Objet :
**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, Maire.

Étaient présents : Mme Martine MORY, M. Didier GUERREY, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Régis TRICHARD, Mme Alice FOURNIL, M. Sylvain PERROT, M. René CHOTEAU, Mme Michèle BARATELLA, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Joël DRECOURT, Mme Annette MORIN, Mme Françoise de VINZELLES, Mme Véronique GOUSY, M. Rémi LEVEQUE, M. Kanesamohan KANAGARAJAH, Mme Nadia LAARAJ, M. Anthony DESCHAMPS, M. Kevin GOUALCH, M. François LEVEEL, M. Niels JULIEN-SAINT-AMAND.

Excusés : Mme Valérie BAYLOT, (représentée par Mme Annette MORIN), Mme Noémie CASSELEUX (représentée par M. Didier GUERREY), M. Côme GRONDIN (représenté par Mme Nicole COURBET), Mme Aurélie RICHARD (représentée par M. Anthony DESCHAMPS).

Secrétaire de séance : Mme Michèle BARATELLA.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur Sylvain PERROT,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Vu la commission des finances du 13/04/2026,

Considérant que le produit prévisionnel annoncé par l'État selon l'état 1259, est de 3 140 071,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote les taux 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties	31,51 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties	61,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,41 %

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 17 avril 2026



Le Maire
Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260416-2026-39-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026



COMMUNE : 382 MAURECOURT

ARRONDISSEMENT : 78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

TRÉSORERIE OU SGC : SGC POISSY

Accusé de réception en préfecture
078-217603824-2026-39-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	6 962 104	31,51	97,07	7 051 000	2 221 770	31,51	2 221 770
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	31 594	61,75	150,74	32 300	19 945	61,75	19 945
Taxe d'habitation (TH)	110 819	15,41	51,77	94 200	14 516	15,41	14 516
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 256 231		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	2 256 231
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 2 256 231	31,51	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	= 1,000000	61,75	
Taxe d'habitation (TH)	2 256 231	15,41	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
		0		11 671	0	- 185 523	1 057 692	883 840

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 256 231	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	883 840	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	3 140 071
---	-----------	---	--	---------	---	--	-----------

Le 16/04/2026
Pour la Commune,
Le Maire,
Xavier TALON

MAIRIE DE MAURECOURT
78780

Le 24 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BARCON-MAURIN

À VERSAILLES



COMMUNE : 382 MAURECOURT
ARRONDISSEMENT : 78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC POISSY

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES AFFECTATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels		Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée		a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière sur le non bâti :		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour recentrage THRS		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
c. Mayotte		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA compensant la TH	
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire		a. Résidences secondaires et assimilées		b. TVA compensant la CVAE	
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur	
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS		d. Taux FB commune 2020	
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV		e. Taux FB département 2020	
		e. Correction des bases MTHRS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS					6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
	national 12	départemental 13	14	15	a. National	b. Communal
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	31,54	99,48	2,41	Taux maximum :	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	61,32	153,30	2,56	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,26	59,18	7,41	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...					23,38	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée						
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						